

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1072
19 juin 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA 1072^e SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 19 juin 2007, à 10 h 15.

Présidente: M^{me} Elisabet BORSIIN BONNIER (Suède)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1072^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je souhaite aujourd'hui faire quelques observations sur la situation dans laquelle nous sommes. N'ayant pas d'orateurs inscrits sur ma liste, je vais donc prendre la parole la première. Je demande au secrétariat de distribuer mes notes.

Après un processus de discussions de fond présidées par les coordonnateurs et des consultations très approfondies tenues entre la présidence et chaque délégation tout au long de la première partie de la présente session, un projet de décision présidentielle visant à faire progresser nos travaux a été présenté sous la cote CD/2007/L.1. C'était il y a trois mois. La plupart des délégations étaient alors déjà prêtes à aller de l'avant sur la base de ce qui était proposé.

Cependant, certains d'entre vous ont demandé des clarifications, encore et toujours des clarifications.

Mes prédécesseurs ont apporté des réponses et celles-ci ont été consignées dans les comptes rendus. Toutefois, cela n'a apparemment pas suffi.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Présidente, j'ai engagé un processus de consultations informelles ouvertes à tous pour déterminer si une déclaration présidentielle complémentaire nous permettrait de progresser. Lorsque cette déclaration a été diffusée, la relation entre le document L.1 et la déclaration présidentielle a posé problème.

À notre dernière séance plénière, comme vous vous en souvenez, je vous ai proposé deux documents, la déclaration présidentielle complémentaire publiée sous la cote CD/2007/CRP.5 et le projet de décision de la Conférence par lequel le lien entre les documents L.1 et CRP.5 est énoncé sans ambiguïté.

Je considère que nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions en ce qui concerne le document dont nous sommes saisis. Les bases d'une décision sont en place. Il est temps pour nous de prendre une décision. Nous savons que nous allons manquer de temps. Il ne reste plus beaucoup de semaines de travail à la présente session.

La lecture que je fais de la situation aujourd'hui est que presque toutes les délégations souhaitent vivement aller de l'avant sur cette base. Toutefois, quelques-uns d'entre vous m'ont indiqué qu'ils n'étaient toujours pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui. Par respect pour ceux d'entre vous qui attendent encore des instructions de leurs capitales, je ne demanderai pas qu'une décision soit prise aujourd'hui sur la question. Je prévois donc une séance plénière supplémentaire le jeudi 21 juin. De même, par respect pour ceux d'entre vous qui ont très envie de progresser sur cette base, je poserai jeudi la question de savoir si vous souhaitez tous établir un programme de travail de la Conférence, sur la base des trois documents dont nous sommes saisis. Cette séance de jeudi sera pour moi la dernière à la présidence de la Conférence. Je n'ai épargné aucun effort pour vous donner les éclaircissements que vous avez demandés. Je vous demande, à votre tour, de m'apporter, ainsi qu'aux autres délégations, les clarifications dont j'ai besoin. Êtes-vous ou non prêts à vous joindre au consensus sur la base des trois documents dont vous êtes saisis?

(La Présidente)

Je vous demande également de bien réfléchir au message d'urgence que nous avons reçu la semaine dernière du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a été extrêmement clair. Il y a une vie en dehors de cette salle. Les défis en matière de sécurité sont nombreux. Les États membres de la Conférence ont une lourde responsabilité à assumer pour l'avenir non seulement de cette conférence, mais aussi du désarmement multilatéral lui-même.

Sur ce, je conclus mes remarques pour aujourd'hui. Si personne ne demande la parole, je lèverai la séance et, comme je l'ai dit, la prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 21 juin.

Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. PRASAD (Inde) (parle en anglais): Madame la Présidente, puisque vous nous avez donné deux jours pour réfléchir sur la question que vous avez posée à la Conférence, j'aimerais dire quelques mots à ce stade sur les propositions présentées dans les divers documents dont nous sommes saisis.

Cependant, permettez-moi tout d'abord de vous complimenter pour la manière dont vous dirigez notre instance, et pour la clarté et le panache avec lesquels vous conduisez notre effort collectif visant à parvenir à un accord sur un programme de travail. Permettez-moi également de remercier les ambassadeurs d'Afrique du Sud, d'Espagne et de Sri Lanka pour leurs efforts soutenus visant à déterminer le meilleur moyen d'aller de l'avant pour parvenir à un consensus sur un programme de travail qui a trop longtemps fait défaut à la Conférence.

Dans vos déclarations du 14 juin et d'aujourd'hui, vous nous avez fait part de vos considérations sur la situation en ce qui concerne le projet de décision présidentielle figurant dans le document L.1. Ma délégation aimerait vous remercier d'avoir engagé ce processus de consultations à participation non limitée sur ce document dans un esprit de compromis et de concession que le Secrétaire général a évoqué dans les remarques dont il a été donné lecture le 14 juin. Ceci constitue de fait la base de tout projet multilatéral de négociation. Ma délégation a participé et continuera à participer de manière constructive aux efforts faits par les délégations pour parvenir à un consensus sur un programme de travail en tenant compte des priorités de tous les membres de la Conférence.

En tant que Présidente, vous avez fait des efforts sincères pour tenir compte des vues des États membres sur le projet de décision présidentielle par le biais de la déclaration présidentielle complémentaire sur sa mise en œuvre, maintenant publiée sous la cote CD/2007/CRP.5 comme une solution possible pour aller de l'avant. Cette solution, associée au projet de décision complémentaire visant à «donner de nouveaux éclaircissements en explicitant la relation» entre les documents L.1 et CPR.5 répond à certaines inquiétudes exprimées par certaines délégations au sujet du processus. Nous apprécions les clarifications concernant les travaux des coordonnateurs, le processus de présentation de rapports et l'applicabilité du règlement intérieur de la Conférence. Nous prenons également acte du fait que le document L.1 et le calendrier des activités constituent ensemble un véritable programme de travail.

Votre idée astucieuse de lier les deux documents ne permet cependant pas de les intégrer pleinement. Ma délégation aurait préféré une décision unitaire composée des trois composantes textuelles dont nous sommes saisis: premièrement, le projet de décision figurant dans

(M. Prasad, Inde)

le document L.1, bien entendu; deuxièmement, le projet de déclaration complémentaire figurant dans le même document et, troisièmement, l'interprétation de la Conférence sur l'application de la décision. On peut les organiser de manière logique et séquentielle sous la forme d'un texte simple, sans ambiguïté, cohérent et intégré dans lequel s'articulerait une interprétation unitaire et unifiée. Cela aurait le mérite supplémentaire de réduire la documentation et les spéculations inutiles concernant l'importance relative des trois éléments.

Dans nos interventions précédentes, nous avons souligné la nécessité de clarifier les aspects fondamentaux s'agissant par exemple de garantir la bonne conduite des discussions relatives aux négociations après l'adoption de la décision par la Conférence. À cet égard, nous avons demandé des clarifications sur les mandats des divers coordonnateurs. S'agissant en particulier du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous avons très clairement indiqué l'importance que nous attachions à un traité universel, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production future de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Ma délégation, même à ce stade tardif, vous prie de poursuivre vos consultations pour trouver un dénominateur commun suffisant entre les membres de la Conférence sur cette question fondamentale. Ceci ne pourrait qu'aider la Conférence à conduire des négociations fructueuses.

Je conclurai maintenant en vous assurant que l'établissement d'un programme de travail pour l'Inde reste une priorité absolue. Nous partageons avec vous ce sentiment de progrès dont vous nous avez fait part dans vos remarques préliminaires d'aujourd'hui, en particulier en évoquant les discussions utiles tenues au cours de la première partie de notre session annuelle.

Ma délégation continuera de participer de façon constructive à vos efforts constants visant à dégager un consensus sur le programme de travail de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie et si aucune autre délégation ne demande la parole, je vais clore la séance. La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 21 juin à 10 heures dans cette même salle.

La séance est levée à 10 h 30.
